

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Convention relative à l'hébergement du Système d'Information Transports par le
Département des Bouches-du-Rhône.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au Contrôle de Gestion et aux Systèmes d'Information et aux Services Numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône ne dispose plus de la qualité d'autorité organisatrice des transports (AOT) depuis le 1er janvier 2017.

Dans ce contexte, un travail a été mené pour transférer le système d'information transports (SIT) du Département des Bouches-du Rhône vers la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Certaines opérations techniques demeurent à réaliser.

Durant cette période, le Département conserve l'hébergement des serveurs du SIT et s'engage à en garantir l'accès aux intervenants mandatés par la Métropole.

Il est proposé la signature d'une convention définissant les engagements des deux parties concernant l'hébergement du SIT de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans les locaux du Département des Bouches-du Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL